

C-14-2005

**Le nouveau discours normatif sur la
société civile**

Bernard Enjolras
Institute for Social Research, Oslo

Décembre 2005

Cahiers de l'ARUC-ÉS

Cahier N° C-14-2005

« Le nouveau discours normatif sur la société civile »

Bernard Enjolras

ISBN 2-89276-385-1

Dépôt Légal: Décembre 2005

Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada

Table des matières

Introduction.....	iii
1. Société civile et gouvernance	1
2. Politique identitaire et société civile.....	5
3. Démocratie et société civile.....	9
Conclusion et discussion.....	12
Bibliographie	14
Annexe synthèse	18

Introduction

Le discours normatif sur la société civile met l'accent sur le rôle des associations civiles qui n'appartiennent ni à la sphère de l'Etat, ni à celle du marché, comme acteurs des processus politiques. Le concept de société civile est, dans la pensée politique, un concept polysémique qui recouvre des dimensions différentes chez des auteurs aussi différents que Ferguson (1995), Kant (1991), Hegel (1967), Tocqueville (1955). Il est cependant possible de mettre en évidence trois dimensions de la société civile mises en avant par ces auteurs : la société civile comme sphère de la moralité, comme élément constitutif de la sphère publique, et comme fondement de la communauté civique. En effet, pour Ferguson, dans la tradition de Hobbes et de Locke, la société civile c'est la société sans l'Etat. La question étant de savoir comment les conflits d'intérêts entre individus ainsi que l'exercice d'un pouvoir arbitraire peuvent être limités et régulés. La réponse de Ferguson est la moralité, les sentiments moraux. La question de la société civile est associée à la question de la moralité : contre Hobbes, Locke et Humes, Ferguson, Kant et Hegel affirment la place prééminente de la moralité par opposition à celle de l'intérêt, comme fondement de la vie commune et de la société civile. La dimension de la sphère publique mise en avant par Kant se fonde sur la distinction des anciens Grecs entre la sphère privée (la famille, le ménage) qui est aussi la sphère de la nécessité et la sphère publique (la *polis*) qui est la sphère de la liberté publique et où l'opinion publique se forme. La dernière dimension, celle de la communauté civique, soulignée par Tocqueville considère la société civile comme une sphère de médiation entre les individus et l'Etat permettant l'union des intérêts individuels et du bien commun. Les associations constitutives de la société civile sont les lieux où l'esprit public, le civisme, la confiance, la coopération se constituent et qui rendent possible l'émergence d'un bien commun, d'une communauté civique au delà des intérêts particuliers.

Le discours normatif de la société civile, s'est renouvelé ces vingt dernières années sous l'impulsion de changements sociaux et d'un nouvel essor de la pensée politique. Les

transformations sociales des dernières décennies ont vues le développement de nouveaux mouvements sociaux, revendications et comportement culturels ayant pour objet la promotion d'une identité de genre (femmes, homosexuels) ou mettant en avant une identité ethnique au moment où les modalités de l'immigration se transformaient considérablement sous l'effet cumulés des changements économiques structurels et des politiques publiques. Dans le même temps, du fait de la complexité accrue des problèmes sociaux, mais aussi du fait des innovations technologiques et des processus de globalisation économique et culturelle, la capacité des formes traditionnelles d'intervention de l'Etat à résoudre les problèmes sociétaux majeurs a été questionnée. Enfin, la pensée politique, sous l'impulsion d'une part du débat entre libéraux et communautariens, et d'autre part du paradigme de l'action communicationnelle de Habermas, a connu un renouvellement considérable conduisant à de nouvelles prescriptions normatives. Ces développements ont conduit à mettre la société civile au coeur de la conception et de la compréhension des processus de gouvernance, des politiques dites identitaires ainsi que des processus démocratiques.

1. Société civile et gouvernance

L'approche en termes de nouvelle gouvernance donne une place significative aux acteurs de la société civile à la fois dans les processus d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques publiques. Le thème de la gouvernance a pour arrière plan une double érosion des prérogatives de l'Etat dans les pays développés. D'une part les capacités d'intervention de l'Etat sont mises en causes par les phénomènes de dérégulation des marchés financiers à l'échelle mondiale ainsi que par le renforcement des prérogatives des niveaux supranationaux et infranationaux. D'autre part, les capacités d'intervention de l'Etat ont été réduites de l'intérieur dans la mesure où sa capacité de résoudre les problèmes sociétaux a été questionnée. Avec l'expansion des conceptions néo-libérales l'Etat a de plus en plus été considéré comme sources des problèmes d'efficacité économique plutôt que comme solution à ces problèmes. Il en est résulté des politiques de dérégulation, de privatisation, de coupe dans les budgets publics ainsi que l'introduction de pratique « manageriales » dans le secteur public.

Le concept de gouvernance recouvre d'une part des phénomènes empiriques touchant aux transformations de l'Etat et à ses modes d'intervention et réfère de ce point de vue à une extension et une transformation des modalités de l'action publique et se présente d'autre part comme une nouvelle perspective théorique, un nouveau paradigme permettant d'appréhender les processus de coordination des systèmes sociaux ainsi que le rôle de l'Etat dans ces processus (Stokker, 1998 ; Newman, 2001). Pour ajouter à la polysémie du concept de gouvernance, celui-ci est employé dans plusieurs domaines et recouvre des significations différentes. Pierre (2000) distingue cinq usages du concept dans les domaines du développement économique, des institutions internationales, de la gouvernance d'entreprises, des stratégies de management public et dans celui des nouvelles pratiques de coordination et de réseaux. Rhodes (2000) distingue quant à lui sept significations du terme.

Malgré la polysémie du terme, l'émergence de la problématique de la gouvernance peut donc se lire comme une recherche de modes d'action alternatifs pour l'intervention publique permettant la réalisation de l'intérêt général sans pour autant recourir à des instruments coercitifs de politique publique. La problématique de la gouvernance s'intéresse par conséquent aux pratiques émergentes qui visent à redéfinir les relations entre l'Etat et la société ainsi que les modalités de l'intervention publique. Il est cependant possible de distinguer deux approches de la problématique de la gouvernance (Pierre, 2000). La première approche se centre sur l'Etat et interroge les capacités et les moyens de l'Etat pour « gouverner » la société face à la complexité et la pluralité des acteurs. La seconde approche se centre sur la société et met l'accent sur l'auto-gouvernance et sur les modalités de coordination des acteurs au sein de différents types de réseaux et de partenariats. La littérature sur la gouvernance met l'accent sur les changements caractérisant les modes d'intervention de la puissance publique. Comme l'écrit Rhodes (1997 :46) « la gouvernance signifie un changement du sens du terme gouvernement, référant à un nouveau processus de gouvernement, ou à des conditions transformées de réglementation, ou encore à de nouvelles méthodes par lesquelles la société est gouvernée ». Le concept de gouvernance souligne donc le développement de modalités d'actions publiques qui transcendent les limitations de la hiérarchie et du marché (Rhodes, 1997) et met l'accent sur les transformations du rôle de l'Etat dans une société de plus en plus complexe (Kooiman, 2000). L'idée centrale étant que les mécanismes d'intervention publique hiérarchiques ont été remplacés par les mécanismes du marché dans les années 1980 et par le développement de réseaux et de partenariats dans les années 1990. D'une façon schématique on peut dire qu'on est passé d'une conception en termes d'administration publique à une conception en termes de gouvernance, traduisant une remise en cause du modèle rationnel des politiques publiques (en termes d'objectifs, de moyens et de résultats, Hill, 1997) pour privilégier le rôle des acteurs (autonomie des acteurs) et pour mettre l'accent sur des incitations. Traditionnellement les interventions publiques ont été conçues sur la base d'un processus « rationnel » consistant en l'identification d'un problème ; la prise de décision politique d'agir afin d'apporter une solution au problème ; la définition d'un programme d'action identifiant des objectifs, ressources, des moyens législatifs ainsi que les acteurs administratifs chargés de la mise en

oeuvre du programme ; le contrôle de la mise en oeuvre du programme et éventuellement son évaluation. Un tel modèle d'intervention présente deux limites. D'une part les administrations publiques sont fonctionnellement et verticalement organisées autour d'une fonction (par exemple, travail, logement, santé etc.) et non autour d'un problème (par exemple l'exclusion sociale). Les liens horizontaux entre ces fonctions et donc l'intégration de ces fonctions sont donc faibles, limitant les capacités d'agir sur des problèmes qui sont transversaux aux fonctions. D'autre part, la réussite des politiques publiques ne dépend pas uniquement de la capacité des acteurs publics mais aussi de la mobilisation et de la coopération d'une pluralité d'acteurs, qu'ils soient bénéficiaires des programmes, acteurs de la société civile ou du monde de l'entreprise. Là encore le modèle rationnel d'intervention publique, en l'absence de coopération et de confiance de la part des acteurs de la société civile et de l'entreprise, montre ses limites.

Le développement d'un Etat régulateur (Majone, 1997) ainsi que celui d'un nouveau paysage institutionnel caractérisant l'intervention publique ont en effet contribué à un déplacement de l'attention portée aux modes de fonctionnement des organisations publiques vers une attention accrue portée aux *réseaux d'acteurs* et aux questions de *gouvernance*. Comme le souligne Salamon (2002 : 15), même si l'idée de gouvernance souligne la nécessité d'un rôle actif de la puissance publique, elle met l'accent sur le fait que les instruments directifs et de contrôle ne sont plus appropriés dans un contexte constitué de réseaux d'acteurs. Dans un tel contexte caractérisé par l'interdépendance des acteurs, aucun acteur, pas même la puissance publique n'est à même d'imposer sa volonté aux autres. La négociation, la persuasion et l'incitation remplacent la coercition comme mode d'intervention publique. L'idée de gouvernance contribue également à prendre en compte le rôle des acteurs et des réseaux d'acteurs dans les processus d'élaboration, et pas seulement de mise en oeuvre, des politiques publiques. Le concept de réseaux de politique publique (Rodhes, 1997) vise à prendre en compte le fait que les politiques publiques sont élaborées dans un contexte institutionnel complexe où une diversité d'acteurs interagit. L'idée de gouvernance souligne donc également la nature interactive des processus d'élaboration des politiques publiques aussi bien que l'importance du cadre institutionnel dans lequel elles s'inscrivent.

La notion de gouvernance se distingue donc de celle de gouvernement ou d'administration en ce qu'elle met l'accent sur les processus par lesquels les problèmes collectifs sont résolus. Alors que l'idée de gouvernement renvoie au rôle de l'état et des administrations publiques, la gouvernance réfère aux interactions qui s'établissent entre la société civile, le marché et la puissance publique. La gouvernance suppose donc la présence d'une pluralité d'acteurs publics et privés dans les processus d'élaboration et de mise en oeuvre des interventions collectives. Le rôle de la puissance publique qu'implique l'idée de gouvernance n'est pas celui d'une autorité hiérarchique commandant et contrôlant, mais celui d'un facilitateur qui exerce un leadership et qui collabore comme partenaire au sein d'un réseau d'acteurs. Au sein de ces réseaux, les acteurs de la société civile, parce qu'ils représentent différents intérêts et identités, et parce qu'ils sont en prise avec les citoyens, constituent un type d'acteur privilégié du paradigme de la gouvernance. Un autre domaine où la société civile occupe une place centrale dans la pensée politique est celui des politiques dites « identitaires ».

2. Politique identitaire et société civile

De façon schématique on peut considérer que la période moderne était structurée autour de la production de biens matériels tandis que les conflits sociaux portaient sur la distribution des ressources matérielles. Les rapports sociaux ainsi que la structures de classes s'analysaient en termes de distribution des ressources matérielles, qu'il s'agisse de l'approche Wébérienne en termes de marché ou de l'approche Marxiste en termes d'exploitation des processus de stratification sociale. Dans ce contexte les conflits et mouvements sociaux, même si les éléments identitaires et culturels n'étaient pas absents, s'analysaient, en derniers ressort, en termes de conflits portant sur la distribution, l'appropriation et le contrôle des ressources matérielles (Touraine *et al.*, 1984, Touraine, 1981 ; Melucci, 1989). Dans la période postmoderne au contraire la production de biens symboliques occupe une place centrale et les conflits portent essentiellement sur l'appropriation et le contrôle des ressources symboliques, tandis que la question de la production identitaire devient centrale (Melucci, 1996).

Comme le souligne Melucci (1996 : 102) cette transformation des modalités de structuration des conflits et mouvements sociaux à un impact déterminant sur le rôle du système politique. Tandis que dans la période moderne les conflits sur les ressources matérielles étaient pour l'essentiel réductibles à la médiation politique notamment par le jeu de l'Etat providence et de la négociation collective, dans la période postmoderne les conflits sur les ressources symboliques sont pour l'essentiel non réductibles à la médiation politique, impliquant la « dépolitisation » des mouvements sociaux. Les « nouveaux » mouvements sociaux apparaissent comme défiant les codes (Melucci, 1996) et comme interrogeant les finalités et le sens des formes de sociabilité ainsi que des modes d'action publique. Les nouveaux conflits révèlent les difficultés que rencontre le système politique pour transformer en action politique les demandes identitaires. La raison étant que les nouveaux conflits mettent en oeuvre un conflit des logiques d'action, impliquant d'un côté des individus et groupes animés par une logique d'action expressive, luttant pour la reconnaissance d'une identité et défiant les codes d'interprétation de la réalité et de l'autre,

un système politique caractérisé par la logique d'action instrumentale et cherchant à instaurer une régulation des relations sociales.

Avec la montée des demandes et des conflits identitaires, la dernière décennie a vu se développer une pensée politique et des politiques publiques qu'il est coutume de regrouper sous l'appellation de « politique identitaire » faisant une place centrale à la société civile. Cette nouvelle pensée politique s'organise autour de la notion poststructuraliste de *différence* et du concept Hégélien de *reconnaissance* donnant lieu à deux orientations des politiques identitaires pas nécessairement compatibles.

Dans son ouvrage *Justice and the politics of difference*, Young (1990) critique la conception libérale (Rawls, 1993), aussi bien que la conception Habermasienne (Habermas, 1996) de la sphère publique, impliquant l'impartialité des participants lesquels sont sensés agir selon une éthique de la discussion qui suppose leur détachement de toutes leurs particularités, affiliations, passions et sentiments. Pour Young, cet idéal d'impartialité exprime une logique qui réduit les différences à l'identité. S'inscrivant dans la continuité de Derrida et de sa critique de la « métaphysique de la présence » Young se fait l'avocat d'une « politique de la différence », en opposition à une politique d'égalité de traitement, qui suppose la reconnaissance des groupes identitaires. Dans un second ouvrage, *Inclusion and democracy*, Young (2000) précise ce qu'elle entend par politique de la différence : la possibilité pour les groupes marginalisés et opprimés d'être inclus et représentés dans le processus de délibération démocratique. La société civile constitue pour Young la pluralité de sphères publiques où ces différences s'expriment. Les différences de genre, de classe et d'ethnicité, dans la mesure où elles reflètent des relations structurelles de pouvoir et de domination, devraient être prises en compte dans les processus de prise de décision démocratique afin de garantir l'inclusion de tous.

Une autre perspective est celle, s'inscrivant dans la continuité de Hegel (Hegel, 1967, 1977 ; Williams, 1997), initiée par Taylor (1992) qui met l'accent sur le besoin de reconnaissance qu'éprouve tout individu mais qui est particulièrement prégnant chez les

groupes minoritaires du fait de la relation qui s'établit entre reconnaissance et identité. Pour Taylor la culture démocratique supposant l'égalité de statut politique implique une non reconnaissance des différences. Dans le même temps, la conception de l'individu inhérente à la modernité comporte un idéal d'authenticité i.e. de reconnaissance de la particularité de chaque individu. L'idéal d'universalisme qui caractérise le principe démocratique entre donc en conflit avec l'idéal de particularisme de la modernité. Taylor argumente en conséquence en faveur d'une politique de reconnaissance des identités particulières qui se situe à mi-chemin entre l'homogénéisation (l'absence de reconnaissance) et l'ethnocentrisme (l'enfermement au sein des identités culturelles). Cette problématique de la reconnaissance a été reprise et développée par Fraser (1995) et Honneth (1995) donnant lieu à un débat entre les deux théoriciens (Fraser et Honneth, 2003). Fraser met en évidence le dilemme entre redistribution et reconnaissance qui caractérise selon elle « l'âge post-socialiste ». Le décentrage de la structure de classe s'accompagne du développement de mouvements sociaux qui ont des revendications fondées sur des critères identitaires et qui supposent une reconnaissance des particularismes culturels. Les processus de redistribution supposent l'égalité tandis que les processus de reconnaissance supposent la différence. C'est le cas par exemple de la revendication féministe qui requiert la reconnaissance de l'identité féminine d'une part et l'égalité des genres d'autre part. Pour Honneth au contraire il n'y a pas de conflits entre redistribution et reconnaissance dans la mesure où les instruments de redistribution incorporent aussi des principes de reconnaissance. A la suite de Hegel, Honneth distingue trois principes de reconnaissance : l'amour, caractérisant les relations intimes, l'égalité, caractérisant les relations légales, le mérite ou le statut qui caractérise la hiérarchie sociale. Chacun de ces principes de reconnaissance renvoie aux trois ordres éthiques différenciés par Hegel : la famille, la société civile et l'Etat. Honneth souligne que les revendications de reconnaissance mettent en oeuvre une dialectique entre l'universel et le particulier : les individus peuvent obtenir reconnaissance en mobilisant un principe universel (les droits) ou en faisant appel à un principe particulier (le mérite ou le statut).

Qu'elle soit inspirée par la tradition Hégélienne ou par le post-structuralisme, la pensée de la politique identitaire met la société civile au coeur de son système comme espace

d'expression et de reconnaissance des particularismes identitaires et culturels. Une telle reconnaissance des groupes identitaires pose cependant le problème de la compatibilité de ces groupes avec les principes libéraux d'égalité civique, de liberté et d'égalité d'opportunité (Gutmann, 2003). Les questions de la prise en compte des *différences* ainsi que celles liées à la *reconnaissance* de ces différences s'inscrivent dans une problématique plus large : celle du fonctionnement démocratique de nos sociétés.

3. Démocratie et société civile

Les gouvernements démocratiques modernes, contrairement à ce qui caractérisait la démocratie antique, ne sont pas des démocraties directes ou participatives, mais des démocraties représentatives où les citoyens participent à la politique par le biais de ses représentants. Cette caractéristique des démocraties modernes fait des organisations de la société civile des acteurs privilégiés des processus démocratiques. Une première raison étant que les organisations de la société civile constituent des espaces où la démocratie participative peut s'exercer, où les membres s'auto-gouvernent selon des principes démocratiques. Les possibilités de participation aux décisions au sein de ces organisations en font des « écoles de démocratie » où les membres peuvent développer des compétences politiques et des vertus civiques (Tocqueville, 1955, Almond & Verba, 1963, Putnam, 2000).

Une seconde raison est due au fait qu'une des caractéristiques saillantes des sociétés contemporaines est la pluralité des intérêts, identités et des conceptions éthiques. Dans un tel contexte sociétal, la pensée politique a cherché à résoudre la tension qui s'opère entre d'une part la nécessité que les institutions démocratiques soient fondées, en accord avec la conception libérale, sur des principes acceptés par tous (universels) et d'autre part, celle de la nécessité de reconnaître la diversité des doctrines religieuses, philosophiques ou morales ainsi que la pluralité des appartenances et identités culturelles. Les modalités de fonctionnement démocratique peuvent se concevoir le long d'un continuum avec, d'un côté, la démocratie comprise comme conflit d'intérêts et les institutions démocratiques comme méthode d'agrégation des préférences, et de l'autre, la démocratie comprise comme recherche du bien commun et les institutions démocratiques comme mécanismes de délibération visant la transformation des préférences et le consensus (Mansbridge, 1992). Pour les tenants de la démocratie délibérative (Gutmann & Thompson, 1996, 2004 ; Habermas, 1984, 1996 ; Cohen & Arato, 1995 ; Bohman & Rehg, 1997 ; Elster, 1997, 1998 ; Dryzek, 2000) les organisations de la société civile sont des acteurs importants des processus démocratiques parce que d'une part, elles permettent l'expression et la

représentation d'intérêts et d'identités divergents et pluriels et parce que d'autre part, elles constituent des espaces publics et des espaces de délibération où la pluralité des conceptions du bien commun peuvent s'exprimer et où les « conflits moraux » peuvent faire l'objet d'une discussion publique. Pour Gutmann et Thompson (1996), une telle délibération requiert la mise en oeuvre de trois principes : réciprocité, publicité et imputabilité (accountability) qui constituent des règles procédurales visant à établir les conditions d'une délibération impliquant des désaccords moraux. Le principe de réciprocité garantit "qu'un citoyen offre des raisons qui peuvent être acceptées par les autres qui sont eux mêmes similairement motivés par la recherche de raisons qui peuvent être acceptées par les autres". La réciprocité implique que "les raisons doivent être mutuellement acceptables dans le sens qu'elles peuvent être reconnues par chaque citoyen dans des circonstances d'avantage égal". Le principe de publicité est une exigence fondamentale de la démocratie délibérative et garantit, dans une perspective Kantienne, la moralité, et dans une perspective utilitariste, que le gouvernement promeuve le plus grand bonheur pour le plus grand nombre. Le principe d'imputabilité, signifie quant à lui, que les citoyens et les gouvernants doivent justifier leurs décisions devant tous ceux qui sont affectés par ces décisions.

Une autre conception de la démocratie délibérative, celle de Habermas (1996), tente de réaliser une synthèse entre deux traditions : d'un côté, la tradition libérale qui souligne l'importance de la règle impersonnelle de la loi ainsi que la protection de la liberté individuelle et de l'autre, la tradition républicaine qui voit le processus démocratique comme une délibération collective. Habermas réalise cette synthèse en reconnaissant la tension qui caractérise la loi moderne entre facticité et validité. Les normes légales requièrent le respect indépendamment des motivations individuelles (facticité) mais en même temps doivent posséder une base rationnelle afin d'être acceptées comme légitimes (validité). Le libéralisme souligne le besoin d'autonomie tandis que le républicanisme souligne le besoin de légitimité. Habermas considère que les deux faces sont indispensables et ne peuvent pas être réduites l'une à l'autre. Elles constituent le lien entre la source discursive et informelle de la démocratie (fondée sur l'action communicationnelle) et les institutions formelles de décision politique de la démocratie (fondées sur l'action orientée

vers le succès). L'état constitutionnel constitue l'ensemble d'institutions légales permettant la conversion de l'action communicationnelle des citoyens en activité administrative légitime. Cette tension au sein du processus politique implique que les délibérations formelles et institutionnalisées soient perméables aux inputs des sphères publiques informelles. Ceci requiert la présence d'une société civile robuste ainsi que celle de canaux de communication entre sphère publique formelle et sphère publique informelle.

Confrontée aux tensions entre universalisme et particularisme liées aux transformations affectant les modes de formation identitaire dans les sociétés complexes (Melucci, 1996), la philosophie politique voit dans les principes de la démocratie délibérative une manière de réconcilier les valeurs universelles libérale et les exigences de la reconnaissance identitaire. Une des conditions pour que la délibération prenne place et que la pluralité des intérêts et identités soit exprimée dans le cadre des institutions de la démocratie représentative est l'existence d'une société civile dynamique qui organise ces identités et intérêts. Société civile qui constitue une composante fondamentale de « l'espace public » où les processus délibératifs peuvent s'exercer.

Conclusions et discussion

Les organisations de la société civile apparaissent donc, tout au moins dans le discours de la philosophie et de la science politique contemporaine, au coeur du renouvellement des modes d'intervention de l'Etat et des processus démocratiques. Ce regain d'intérêt pour la société civile est lié aux transformations sociales que connaissent les sociétés complexes, mais ce regain d'intérêt ne présente pas moins un caractère paradoxal : alors que la régulation étatique requiert une société civile dynamique, l'engagement social ne se tourne plus nécessairement vers la sphère étatique. En effets, si comme l'affirme Mellucci (1996), la question de l'individu devient une question sociale, l'individualisation croissante ainsi que les processus de formation identitaire risquent de miner les conditions d'interactions productives entre la société civile et la sphère étatique. Pour l'individu, la question centrale n'est plus celle de l'accroissement du bien-être matériel, mais celle de l'actualisation des promesses de l'individualisation : se réaliser comme individu unique, donner du sens à son existence, être maître de la production de soi. L'enjeu n'est plus la libération de la contrainte de la nécessité (au sens de Marx) mais la lutte contre l'hétéronomie identitaire, la conquête de l'autonomie actualisée dans un soi autopoïétique. Comme le constate Bauman (2000 :32) ce qui est nouveau c'est que « la détermination hétéronome des positions sociales » qui caractérisait la modernité est remplacée par « une obligation compulsive d'auto-détermination ». L'individualisation consiste de ce point de vue en ce que la production identitaire qui était un produit social, un « donné » pour l'individu, devient une tâche à la charge des acteurs qui deviennent responsables de la production de leur identité. Le problème c'est que cette autonomie *de jure* ne s'accompagne pas nécessairement d'une autonomie *de facto* (Bauman, 2000 :31-32). Le fait que les individus se sentent libres de choisir et responsables de leur production identitaire ne signifie pas nécessairement que la production identitaire soit désencastrée, libre de toute hétéronomie de toute détermination sociale. La réalisation de l'autonomie *de facto* suppose le contrôle des moyens de la production symbolique et identitaire. La société civile, parallèlement au marché et aux mécanismes d'identification par le jeu de la consommation, constitue un locus où les processus de différenciation et de stratification sont susceptibles de se déployer.

Dans ce contexte le problème auquel est confronté le système politique est celui de développer de nouvelles modalités d'intermédiation permettant de transformer les conflits identitaires en termes d'action instrumentale et de régulations. La difficulté tient d'une part à ce que les conflits identitaires exacerbent la tension entre particularisme et universalisme, intérêt particulier et intérêt général qui caractérise le rapport entre l'Etat et la société civile. Elle tient aussi d'autre part au fait que les conflits identitaires défient les « codes », les normes et les régulations existantes. La reconnaissance de particularismes ethniques, religieux ou sexuels ne se laisse pas résoudre par la mise en oeuvre de dispositions universelles sur la liberté d'association ou de religion, ou de pratiques sexuelles, mais interrogent les fondements mêmes, les codes, de la vie commune. Ceci soulève une question brûlante pour les mécanismes démocratiques et notamment les mécanismes de représentation. Comment est il possible, dans un Etat libéral moderne, d'assurer la représentation des groupements identitaires sans pour autant laminer les fondements mêmes des principes démocratiques sur lesquels l'Etat libéral repose ? Elle tient enfin au fait que l'action instrumentale étatique n'épuise pas le problème identitaire : la légalisation du mariage homosexuel par exemple n'épuise pas le besoin de reconnaissance identitaire des homosexuels. On a vu que la pensée politique contemporaine tente, au travers des paradigmes de gouvernance, de politique reconnaissance et de démocratie délibérative, tente de mettre en avant des solutions.

Il reste cependant que l'engagement civil n'est plus nécessairement tourné vers le système politique, au moment où la crise des grandes idéologies et la crise des formes de représentation hiérarchique (néocorporatisme) rend les formes traditionnelles d'interface entre la société civile et l'Etat moins efficaces. Par ailleurs la capacité de médiation et de régulation de l'action publique est diminuée du fait du caractère identitaire des nouveaux conflits sociaux. L'enjeu pour les sociétés complexes est d'inventer des modalités de fonctionnement démocratiques qui permettent une meilleure intégration entre les mouvements de la société civile et l'action publique. On peut interpréter les analyses et discours relatifs à la « nouvelle gouvernance » comme une tentative de créer de nouvelles interfaces entre l'Etat et la société civile. La question demeure de savoir si ces nouvelles gouvernances sont suffisantes pour rendre à l'Etat sa capacité de médiation.

Bibliographie

Almond, Gabriel og Sidney Verba (1963), *The Civic Culture. Political Attitudes and Democracy in Five Nations*. Boston, Little, Brown and Company.

Bauman, Z., 2000, *Liquid modernity*. Cambridge: Polity Press.

Bohman, J., Rehg, W. (Eds), 1997, *Deliberative democracy, Essays on reason and politics*. Cambridge M.A.: The MIT Press.

Cohen, J.L. & Arato, A., 1995, *Civil Society and Political Theory*. Cambridge: The MIT Press.

Dryzek, J.S., 2000, *Deliberative democracy and beyond*. Oxford: Oxford University Press.

Elster, J., 1997, "The market and the forum" in Bohman, J., Rehg, W. (Eds), 1997, *Deliberative democracy, Essays on reason and politics*. Cambridge M.A.: The MIT Press.

Elster, J. (Ed), 1998, *Deliberative democracy*. Cambridge: Cambridge University Press.

Ferguson, A., 1995, *An Essay on the history of civil society*. New Brunswick : Transaction Publishers.

Fraser, N., 1995, "From redistribution to recognition? Dilemmas of justice in a post-socialist age", *New Left Review*, 212, 68-93.

Fraser, N., Honneth, A., 2003, *Redistribution or recognition, a political-philosophical exchange*. London: Verso.

Gutmann, A. & Thompson, D. ,1996, *Democracy and Disagreement*. Cambridge: The Belknap Press of Harvard University Press.

Gutmann, A., Thompson, D., 2004, *Why deliberative democracy?* Princeton: Princeton University Press.

- Gutmann, A., 2003, *Identity in democracy*. Princeton: Princeton University Press.
- Habermas, J. , 1984, *The theory of communicative action*. Boston: Beacon Press.
- Habermas, J., 1996, *Between facts and norms*, Cambridge: MIT Press.
- Hegel, G.W.F., 1967, *The philosophy of rights*. Oxford : Oxford University Press.
- Hegel, G.W.F., 1977, *The phenomenology of spirit*. Oxford : Oxford University Press.
- Hill, M. (1997), *The policy process in the modern state*. Harlow: Prentice Hall.
- Honneth, A., 1995, *The struggle for recognition*. Cambridge M.A.: The MIT Press.
- Jessop, B., 2000, “Governance failure” in Stoker, G. (Ed.), *The new politics of British local governance*. London: Macmillan.
- Kant, I., 1991, *Political writings*. Ed. H. Reiss. Cambridge : Cambridge University Press.
- Kooiman, J., 2003, *Governing as governance*. London: Sage.
- Majone, G., 1997, “From the positive to the regulatory state: causes and consequences of change in the mode of governance”, *Journal of Public Policy*, 17.2: 139-167.
- Mansbridge, J.J. 1992, “A deliberative theory of interest representation”. In Petracca, M.P. (Ed), 1992, *The politics of interests*. Boulder: Westview Press. 32-57.
- Melucci, A., 1989, *Nomads of the present*. Philadelphia : Temple University Press.
- Melucci, A., 1996, *Challenging codes*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Newman,J., 2001, *Modernizing governance*. London: Sage.
- Pierre, J., (Ed.), 2000, *Debating governance*. Oxford: Oxford University Press.

- Putnam, R.D. (2000), *Bowling alone*. New York: Touchstone.
- Rawls, J. , 1971, *A Theory of Justice*. Cambridge: Harvard University Press.
- Rawls, J. , 1993, *Political Liberalism*. New York: Columbia University Press.
- Rawls, J. , 1993b, “The domain of the political and overlapping consensus” in , D. et ali, (eds), *The Idea of Democracy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Rhodes, R.A.W., 1997, *Understanding governance*. Buckingham, Open University Press.
- Rhodes, R.A.W., 1999. “Foreword: governance and networks” in Stoker, G. (Ed.), *The new management of British local governance*. London: Macmillan.
- Rhodes, R.A.W., 2000, “Governance and public administration”. In Pierre, J., (Ed.), *Debating governance*. Oxford: Oxford University Press.
- Salamon, L.M., (Ed), 2002, *The tools of government*, Oxford: Oxford University Press.
- Stokker, G., 1998, “ Governance as theory: five propositions”. *International Social Science Journal*, 155, 17-28.
- Taylor, C., 1994, “The politics of recognition” in Gutmann, A., (Ed), *Multiculturalism*, Princeton: Princeton University Press.
- Tocqueville, A. , 1955, *Democracy in America*, New York: Vintage Books.
- Touraine, A., Wieviorka, M., Dubet, F., 1984, *Le mouvement ouvrier*. Paris: Fayard.
- Touraine, A., 1981, *The voice and the eye: an analysis of social movements*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Young, I.M., 1990, *Justice and the politics of difference*. Princeton: Princeton University Press.

Young, I.M., 2000, *Inclusion and democracy*, Oxford: Oxford University Press.

Williams, R.R., 1997, *Hegel's ethics of recognition*. Berkeley: University of California Press.

Annexe synthèse

Le nouveau discours normatif sur la société civile

- Le discours normatif sur la société civile met l'accent sur le rôle des associations civiles qui n'appartiennent ni à la sphère de l'État, ni à celle du marché, comme acteurs des processus politiques.
- Le concept de société civile est, dans la pensée politique, un concept polysémique
- Trois dimensions de la société civile :
 - la société civile comme sphère de la moralité,
 - comme élément constitutif de la sphère publique,
 - comme fondement de la communauté civique.
- Renouveau du discours normatif ces 20 dernières années.
- Nouveaux mouvements sociaux, revendications culturelles et identitaires
- Complexité accrue des problèmes sociaux, questionnement de la capacité d'intervention de l'État.

Société civile et gouvernance

- Concept de gouvernance:
 - Transformations des modalités d'intervention de l'État
 - Nouveau paradigme d'analyse des processus de coordination des systèmes sociaux et du rôle de l'État dans ces processus
- Deux approches de la gouvernance:
 - 1) centrée sur l'état : capacité et moyens de l'Etat pour gouverner la société
 - 2) centrée sur la société : auto-gouvernance et auto-coordination des acteurs au sein de réseaux de partenariat
- Nouvelles modalités d'interventions de l'État qui transcendent la hiérarchie et le marché
- Accent sur le rôle de l'État dans les sociétés complexes
- Hiérarchie remplacée par le marché dans les années 80; marché remplacé par le partenariat dans les années 90.
- Remise en cause du modèle rationnel de politique publique

- Accent sur le rôle des acteurs et sur les incitations
- Attention portée aux réseaux d'acteurs
- Nature interactive des politiques publiques

Politique identitaire et société civile

- Nouveaux conflits sociaux portant sur le contrôle de ressources symboliques
- Centralité de la question identitaire
- Nouveaux mouvements sociaux dédient les codes
- Difficulté de transformation en action politique des revendications identitaires
- Développement des politiques identitaires
- Nouvelle pensée politique organisée autour de :
 - La notion poststructuraliste de *différence*
 - Et du concept Hégélien de *reconnaissance*
- Notion de sphère publique impliquant l'impartialité des participants
- Critique de cet idéal d'impartialité qui réduit la différence à l'identité
- Politique de la différence: société civile comme espace d'expression des différences
- Taylor: contradiction entre deux idéaux de la modernité: universalisme et authenticité; nécessité de reconnaître les identités particulières
- Fraser: dilemme entre redistribution et reconnaissance
- Honneth: trois types de reconnaissance : l'amour, le droit, le mérite

Démocratie et société civile

- Les démocraties modernes sont des démocraties représentatives
- Deux raisons de l'importance de la société civile :
 - 1) espace de démocratie participative et école de démocratie
 - 2) pluralité d'intérêts, identités et conceptions éthiques
- Nécessité d'articuler principes universels et reconnaissance des particularités

- Deux conceptions de la démocratie :
 - 1) comme conflit d'intérêts et comme méthode d'agrégation des préférences
 - 2) comme recherche du bien commun et comme mécanisme de délibération visant la transformation des préférences
- Démocratie délibérative comme moyen de réconcilier valeurs universelles et reconnaissance des particularismes
- Société civile au coeur du renouvellement de la pensée politique
- Regain d'intérêt lié aux transformations que connaissent les sociétés complexes (individualisation)
- Conflit des logiques expressives et instrumentales
- Difficultés de la médiation et de la régulation publique face aux nouveaux enjeux sociaux

Conclusion

- Société civile au coeur du renouvellement de la pensée politique
- Regain d'intérêt lié aux transformations que connaissent les sociétés complexes (individualisation)
- Conflit des logiques expressives et instrumentales
- Difficultés de la médiation et de la régulation publique face aux nouveaux enjeux sociaux

